

ARRETE WEYERSHEIM 2025-23

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

Vu le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

Vu la demande présentée par la Société Carcé Toiture en date du 7 mai 2025,

CONSIDERANT qu'en raison de la mise en place d'une nacelle à proximité de l'église, pour permettre la réparation des abat-sons situés sur le clocher de l'église, une réglementation est nécessaire

ARRÊTÉ :

Article 1er : En raison de la mise en place d'une nacelle pour la réparation des abat-sons du clocher de l'église, le demandeur est autorisé à occuper le domaine public, à savoir le parvis de l'église ainsi que les allées du cimetière côté école,

du lundi 12 au vendredi 16 mai 2025 de 7h à 17h, selon les besoins du chantier

L'entreprise ou le responsable des travaux mettra en œuvre les dispositions nécessaires pour interdire l'accès du chantier aux piétons.

Le stationnement de tout véhicule sera strictement interdit sur le parvis de l'église.

Article 2 : Les signalisations réglementaires seront mises en place par le demandeur.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

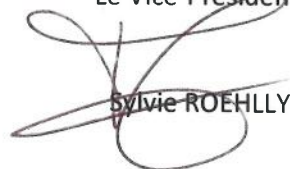
Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Société Carcé Toiture Sarl,
- Le Conseil de Fabrique

Le présent arrêté sera publié sur le site internet et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 7 mai 2025

Le Vice-Président,


Sylvie ROEHL

